



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITE DE SAINT-EUGENE**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARYSE  
DESBIENS, DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE**

Aux personnes intéressées par une demande de permis en vue de la construction d'un nouveau lieu d'élevage porcin sur le lot 5 465 688 localisé au 1502, rang de l'Église.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le 19 mars 2021, cette demande a été jugée conforme au règlement # 364 du règlement de zonage et le règlement de construction # 366 ainsi que leurs amendements.

Considérant que la Municipalité est tenue de tenir une consultation publique en vertu des articles 165.4.4 à 165.4.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Considérant qu'en vertu de l'Arrêté numéro 2020-008 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire doit être suspendue sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, auquel cas la consultation publique et le processus référendaire sont remplacés par une consultation écrite.

Considérant que le conseil estime qu'il est prioritaire de donner suite à la demande de construction.

Il y aura tenue d'une consultation écrite concernant le projet jusqu'au 29 avril 2021.

Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés au bureau municipal du 940, rang de l'Église aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit le lundi, mardi et jeudi de 8h à 16h et le mercredi de 8h à 17h jusqu'au 29 avril 2021.

Les commentaires écrits pourront être reçus séance tenante par la Municipalité au 940, rang de l'Église à Saint-Eugène jusqu'au 29 avril 2021. Les commentaires peuvent également être soumis par courriel à M. Samuel Grenier, inspecteur en urbanisme de Saint-Eugène, au [urbanisme@saint-eugene.ca](mailto:urbanisme@saint-eugene.ca).

Le projet consiste en l'augmentation d'un élevage porcin à 3996 porcs de 110 kilogrammes sur gestion liquide du lisier. L'augmentation annuelle de phosphore du lieu d'élevage de suidés faisant en sorte de dépasser 18 200 kg sans toutefois atteindre 19 200 KG

